

Cour d'appel de la cour martiale  
du Canada



Court Martial Appeal Court  
of Canada

AVIS À LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE

À: Aux parties et à la communauté juridique

DE: L'honorable juge en chef B. Richard Bell

DATE: 27 mars 2017

OBJET: Contrôle de sécurité à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada pour les visiteurs et leurs effets personnels

Le Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) effectue le contrôle de sécurité des visiteurs des cours et de leurs effets personnels, et installe des équipements additionnels dans ses bureaux partout au pays afin de s'assurer que la Cour d'appel de la cour martiale du Canada demeure un environnement sécuritaire pour les membres de la Cour, les parties, les témoins, la communauté juridique, les employés et les membres du public présents.

Tous les visiteurs de la Cour, incluant les avocats, les parties, les témoins, les médias et les observateurs présents aux instances, seront visés par le [contrôle de sûreté](#) et devront consentir à s'y soumettre pour avoir accès à la Cour.

Le SATJ mettra tout en œuvre pour assurer un processus de contrôle efficace. Les parties, les témoins et les avocats sont priés d'arriver au moins 30 minutes avant l'heure prévue pour le début de l'instance. Des renseignements au sujet du processus de contrôle ainsi que la liste des articles interdits seront disponibles sur le site internet de la Cour et du SATJ.

«B. Richard Bell»

Juge en chef

Cour d'appel de la cour martiale du Canada